



PLAN D'INTERVENTION **ENVIRONNEMENTALE**

2023-2025

Municipalité de Cantley

Dernière mise à jour : 2023-05-04

Table des matières

Remerciements.....	3
Mot du maire.....	4
Mot de la présidente du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley	5
Vision environnementale	6
Réalisations.....	7
Objectifs	8
Objectifs généraux et actions.....	9
Niveaux de priorité	12
Interventions prioritaires	13
Structure du territoire et milieux habités.....	14
Milieus naturels, changements climatiques et récréotourisme	15
Services municipaux et infrastructures	16
Patrimoine culturel, bâti et naturel.....	16
Conclusion	17

Remerciements

Ce Plan d'intervention environnementale est le fruit de la collaboration de plusieurs acteurs impliqués à l'amélioration de leur milieu.

Par ce fait, la Municipalité de Cantley désire remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants qui ont collaboré à la réalisation de ce deuxième Plan d'intervention environnementale. Elle remercie le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique pour l'élaboration des orientations, des objectifs et des interventions présentés dans le présent document. Elle souhaite aussi remercier sincèrement les membres du conseil municipal et du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley (CCEDDC) pour leur implication et leur adhésion aux orientations présentées.

Enfin, la Municipalité adresse également ses remerciements au responsable des communications pour l'excellent travail de mise en page et de présentation de ce document.

Mot du maire

« Dans un environnement qui change, il n’y a pas de plus grand risque que de rester immobile »

- Jacques Chirac

Je suis heureux de vous présenter le deuxième Plan d’intervention environnementale pour la municipalité de Cantley, qui fait suite à celui de première génération, adopté en 2016. De ce dernier, diverses actions ont été réalisées par la Municipalité dont la constitution du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley en mars 2022. Ce comité a pour rôle de soumettre des recommandations au conseil municipal relativement aux études et analyses réalisées à la demande de ce dernier, touchant l’environnement, l’eau, l’air, le sol, l’énergie, la gestion des matières résiduelles, les installations septiques et le développement durable. Il émet des avis et des recommandations sur des enjeux en lien direct avec le mandat qui lui a été confié par le conseil municipal.



Le présent Plan d’intervention environnementale met la table pour la poursuite des objectifs du premier plan et établit de nouvelles actions et de nouveaux objectifs appuyés sur le nouveau Plan d’urbanisme, adopté en avril 2023 par le conseil municipal, qui vise entre autres à assurer la viabilité des écosystèmes tout en assurant le potentiel de développement du territoire de Cantley.

Je tiens à remercier les différents acteurs qui ont contribué à l’élaboration de ce plan et qui participeront également à l’accomplissement de ses différents objectifs.

David Gomes
Maire

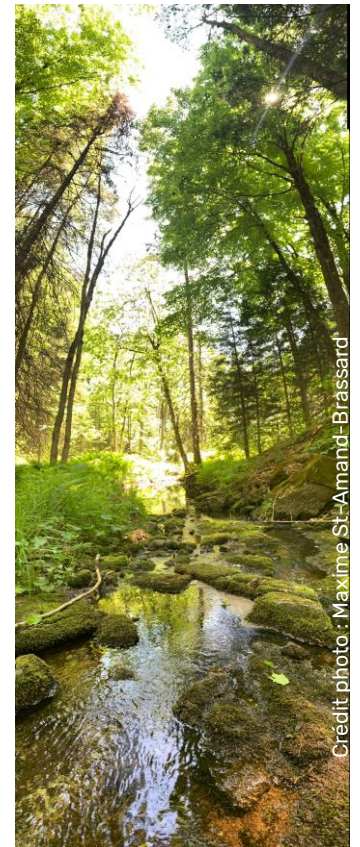
Mot de la présidente du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley

Nous avons, à Cantley, des écosystèmes exceptionnels, des arbres âgés de plus de 100 ans (ce qui est plutôt rare dans le sud du Québec), un patrimoine géologique incomparable et de nombreuses sources d'eau potable. Notre nature accueillante est notre plus grande richesse et le principal attrait de notre territoire puisqu'elle nous permet de nous enrichir de connaissances, de pratiquer diverses activités de plein air et de bénéficier de moments de contemplation dont les bienfaits sont inestimables.

Nos milieux naturels sont toutefois constitués d'espèces fauniques et floristiques en péril et de milieux fragiles. Il devient alors essentiel de se munir d'un plan d'action pour les protéger afin de maintenir notre qualité de vie, et celle des générations futures. De plus, la conservation de la nature est nécessaire pour des questions de sécurité, car elle est un atout indéniable pour nous investir dans la lutte aux changements climatiques.

Je crois que nous sommes privilégiés d'avoir encore autant d'espaces naturels et c'est pourquoi je souhaite, en tant que présidente du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley (CCEDDC), conseillère municipale, citoyenne de Cantley, enseignante de géographie et mère qui espère le mieux pour l'avenir de ses enfants, que notre communauté puisse devenir un modèle de gestion responsable et durable des territoires. Dans cette perspective à long terme, le Plan d'intervention environnementale est un outil qui guidera le CCEDDC pour soumettre des recommandations au conseil municipal. Voilà pourquoi il est si important!

Nathalie Bélisle
Conseillère du district des Monts (#1)
Présidente du CCEDDC



Credit photo : Maxime St-Amand-Brassard

Vision environnementale

Tel que décrit dans le projet de règlement n° 660-22 portant sur le Plan d'urbanisme - vision stratégique 2041, Cantley souhaite mettre en valeur son patrimoine bâti, ses paysages naturels et son noyau villageois dans le but de permettre la mise en place d'un milieu de vie de qualité, dynamique et valorisant les particularités de son territoire.

Avec les nouvelles tendances de développement et d'occupation du sol, la Municipalité se doit d'arrimer ses actions et son cadre de planification du territoire. L'environnement au sens large et dans son ensemble doit être considéré à sa juste valeur afin de permettre un développement durable du territoire.

Aussi, la Municipalité s'affaire quotidiennement à mettre en œuvre des méthodes et moyens afin d'assurer la sauvegarde et la disponibilité d'environnements sains et sécuritaires pour les citoyennes et citoyens et les générations à venir.

Ce deuxième Plan d'intervention environnementale permettra la mise en place d'une gestion environnementale actualisée afin d'établir de nouvelles actions écoresponsables tout en assurant l'intégration des divers objectifs du plan d'urbanisme révisé.



Crédit photo : Maxime St-Amand-Brassard

Réalisations

Voici les actions qui ont été réalisées selon les objectifs prévus au Plan d'intervention environnementale 2016-2019 :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines causant le smog

- Réalisations**
- Achat de quatre véhicules électriques;
 - Soutient et financement du transport en commun avec Transcollines;
 - Construction de pistes cyclables et de sentiers reliant les quartiers.

Protéger les milieux humides

- Réalisation**
- Amélioration des suivis du développement du territoire et des normes règlementaires.

Diminuer la quantité de déchets étant acheminés vers l'enfouissement

- Réalisation**
- Mise en place de la collecte porte-à-porte des matières compostables et inspection de conformité du contenu des bacs.

Améliorer la réglementation municipale en matière d'environnement

- Réalisations**
- Adoption d'un règlement bannissant les sacs d'emplètes et les pailles de plastiques;
 - Début de la révision des règlements d'urbanisme.

Poursuivre de manière continue la sensibilisation des élus et des citoyens en matière d'environnement

- Réalisations**
- Publication d'information à des fins de sensibilisation et d'éducation portant sur l'environnement sur les plateformes sociales, le site Internet de la Municipalité et dans le journal local l'Écho de Cantley;
 - Création du comité consultatif en environnement et en développement durable;
 - Adoption d'une résolution avec une cible de protection des milieux naturels de 51 %;
 - Abolition du fauchage des fossés et accotements sauf aux endroits nécessaires pour la sécurité ou les infrastructures;
 - Abolition de la tonte de la pelouse dans les parcs au mois de mai sauf pour les infrastructures (terrain de soccer, table à pique-nique, etc.).

Objectifs

Soucieuse de promouvoir et d'améliorer ses actions et celles de ses citoyennes et de ses citoyens en matière d'environnement, la Municipalité met en place la deuxième version de son Plan d'intervention environnementale. L'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADSR) le 6 février 2020 a confirmé les enjeux généraux concernant l'environnement, à savoir :

- 1.** La protection des ressources hydriques;
- 2.** La préservation des sites d'intérêts écologiques;
- 3.** La gestion des matières résiduelles;
- 4.** Le développement durable;
- 5.** Les sites de contraintes naturelles et anthropiques et;
- 6.** Les changements climatiques.

Afin d'atteindre ces enjeux, la MRC s'est fixé les objectifs suivants à même son schéma d'aménagement et de développement :

- Préserver les écosystèmes aquatiques par un encadrement plus adéquat des projets d'intervention en milieu riverain;
- Développer des connaissances à l'égard de l'aquifère, de son potentiel d'approvisionnement, de la protection de la ressource et des aires de recharges;
- Tendre vers une harmonisation du schéma d'aménagement et de développement, en lien avec les planifications des organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- Améliorer le contrôle des rejets des eaux usées dans l'environnement;
- Réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement en favorisant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation;
- Conserver et mettre en valeur le caractère particulier des sites présentant un intérêt d'ordre écologique;
- Contribuer à la santé, à la sécurité et au bien-être publics ainsi qu'à la protection de l'environnement par un meilleur contrôle de l'occupation du sol à proximité des aires de contraintes, etc.;
- Établir des stratégies locales permettant de lutter contre les changements climatiques.

Ces enjeux et objectifs ont été considérés et adaptés afin d'être retranscrits lors de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Cantley.

Objectifs généraux et actions

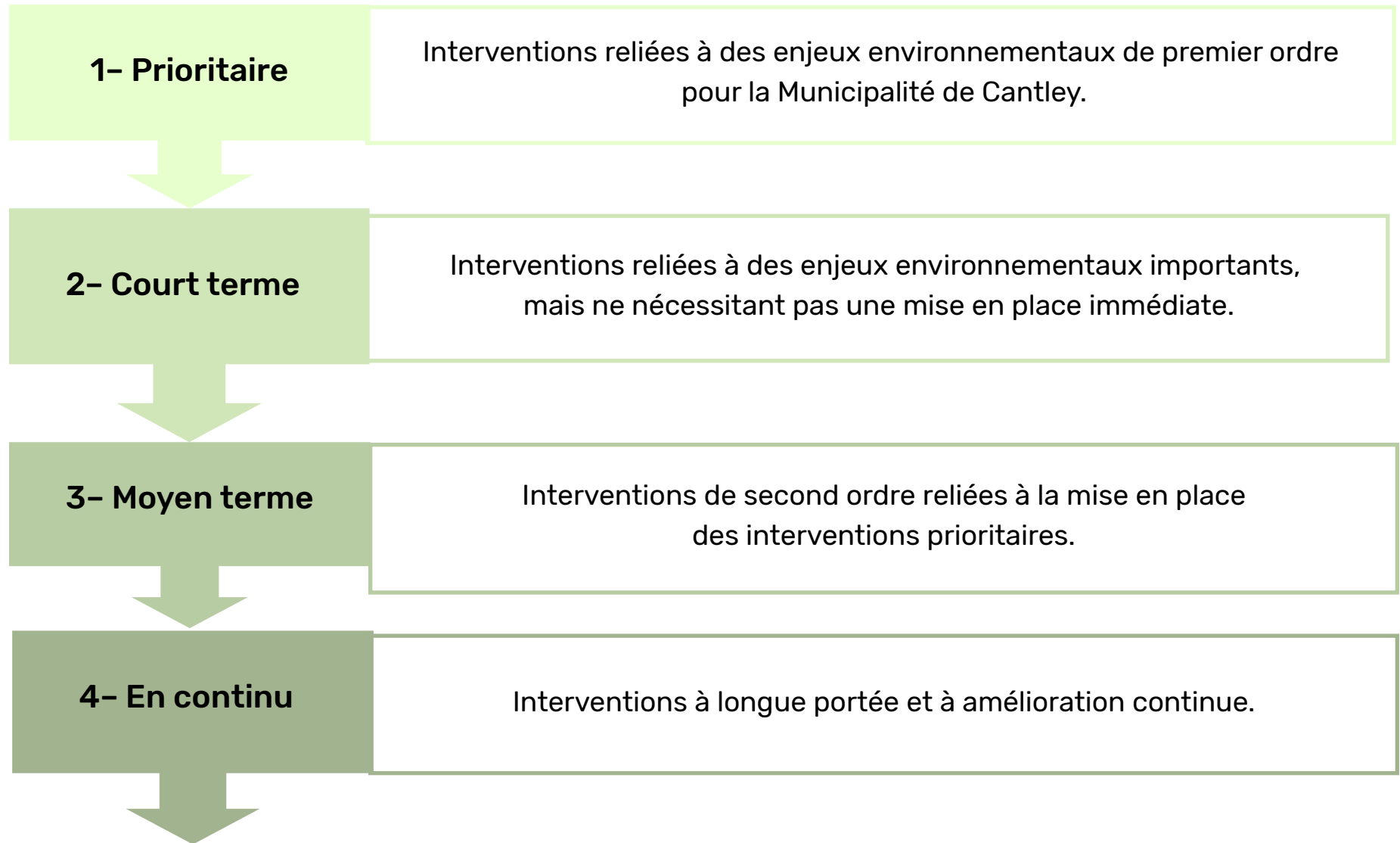
Le tableau suivant présente les objectifs généraux accompagnés des actions ainsi que le délai de réalisation prévu au Plan d'urbanisme selon les thématiques soulevées.

THÉMATIQUE 1 - Structure du territoire et milieux habités		
OBJECTIF 1	Assurer une gestion cohérente de l'urbanisation et du développement urbain	Délai
Action 1.4	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'innovation en matière de construction à faible impact environnemental dans les secteurs appropriés. 	4-7 ans
THÉMATIQUE 2 - Milieux naturels, changements climatiques et récréotourisme		
OBJECTIF 1	Protéger et mettre en valeur les milieux naturels et leur biodiversité	Délai
Action 1.1	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la connectivité et la conservation des corridors écologiques. 	En continu
Action 1.2	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître une partie du parc des Glaciations et la carrière DJL comme une zone de conservation par leur inscription comme site patrimonial et selon les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel. 	4-7 ans
Action 1.3	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer de nouvelles mesures de protection environnementale pour assurer le maintien de l'aspect naturel des secteurs en développement. 	+ de 3 ans
OBJECTIF 2	Mieux gérer les contraintes naturelles et anthropiques	Délai
Action 2.1	<ul style="list-style-type: none"> Mieux encadrer la protection des habitats fauniques, des milieux humides, des rives, du littoral et des zones inondables, le contrôle du développement dans les zones de mouvement de masse, la gestion des eaux usées et de ruissellement par une actualisation de la réglementation d'urbanisme. 	- de 3 ans
Action 2.2	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les dispositions de la réglementation d'urbanisme pour limiter les impacts des activités anthropiques sur les secteurs résidentiels. 	- de 3 ans

OBJECTIF 3	Favoriser le développement récréotouristique	Délai
Action 3.3	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser le parc des Glaciations afin de créer un site d'intérêt pour le tourisme, le géopatrimoine et l'écotourisme. 	- de 3 ans
Action 3.4	<ul style="list-style-type: none"> Créer des parcours touristiques quatre saisons à travers la municipalité en connectant les principaux secteurs de récréotourisme. 	4 à 7 ans
OBJECTIF 4	Continuer de faire face aux changements climatiques	Délai
Action 4.1	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser et reconduire le Plan d'intervention environnementale 2016-2019 pour poursuivre les actions face aux changements climatiques, en partenariat avec les parties prenantes. 	En continu
Action 4.2	<ul style="list-style-type: none"> Étudier la possibilité de rejoindre le <i>Programme dans la protection du climat</i> (PPC) et favoriser les initiatives pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). 	4 à 7 ans
Action 4.3	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les pratiques de construction durable, telles que les constructions de type LEED, Novoclimat, solaires passifs, etc. via un programme de subvention ou de réduction des taxes. 	4 à 7 ans
THÉMATIQUE 3 - Services municipaux et infrastructures		
OBJECTIF 2	Améliorer l'offre en équipement et infrastructures publiques et prioriser leur implantation	Délai
Action 2.3	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à niveau les installations reliées aux systèmes de traitement des eaux usées afin de contrôler le rejet des eaux usées dans l'environnement et mettre à niveau l'usine d'épuration des eaux usées du bassin Lafortune 	- de 3 ans
OBJECTIF 3	Favoriser une plus grande sécurité urbaine	Délai
Action 3.1	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion des ressources en eau de ruissellement par un meilleur encadrement des dispositions contenues au règlement de zonage dans la zone décrétée de protection de l'aquifère 	- de 3 ans
Action 3.2	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des initiatives pour réduire l'empreinte écologique, le gaspillage alimentaire, et autre mesure permettant de réduire la production de déchets. 	En continu

THÉMATIQUE 4 - Développement économique		
OBJECTIF 3	Assurer le développement de la zone agricole par le renforcement de l'agroéconomie locale	Délai
Action 3.3	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement de l'agrotourisme et du tourisme rural en respectant les caractéristiques rurales du milieu et le développement de l'agriculture. 	En continu
THÉMATIQUE 5 - Cadre de vie et patrimoine		
OBJECTIF 1	Garantir la protection et la valorisation du patrimoine culturel, bâti et naturel	Délai
Action 1.3	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une politique, incluant un diagnostic précis, assurant une meilleure protection des paysages, panoramas et éléments naturels distinctifs sur le territoire de Cantley. 	4 à 7 ans
OBJECTIF 2	Améliorer l'esthétisme et l'embellissement de la Municipalité	Délai
Action 2.1	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser et reconduire le plan d'embellissement 2019-2021 et développer une signature distinctive dans les projets d'aménagement du domaine public, notamment, les abords de la montée de la Source. 	- de 3 ans

Niveaux de priorité



Interventions prioritaires

À l'élaboration du Plan d'intervention environnementale, les interventions suivantes ont été identifiées comme prioritaires:

- La mise en place et l'exécution d'un programme de gestion des fosses septiques basé sur la Politique de mise à niveau des installations septiques 2017-2025;
- Intégration des notions de développement durable dans la réglementation;
- La réduction de l'enfouissement.

En effet, une installation septique déficiente laisse échapper dans le sol beaucoup de nutriments et des contaminants (phosphore, azote, E. coli, etc.) pouvant se retrouver dans les cours d'eau et la nappe phréatique et ainsi contaminer les puits d'eau potable. Il est donc essentiel d'assurer une bonne gestion de ces installations septiques afin de prévenir toute contamination.

De plus, dans le cheminement de l'atteinte de la vision 2041, la Municipalité sera l'objet de plusieurs développements et modifications de l'occupation du sol. La Municipalité s'est dotée, le 11 octobre 2022, d'une résolution visant une cible de protection des milieux naturels de 51 % du territoire de la municipalité, d'ici 2030. Cette cible a comme objectif la mise en place de mesures visant à assurer un Développement durable et une protection de divers niveaux. Il est important que la réglementation municipale en matière d'urbanisme soit adaptée et qu'elle intègre la notion de développement durable dans les différentes sphères concernées, telles que le développement domiciliaire, le récréotourisme et le commercial, la connectivité écologique et la protection de l'environnement au sens large.

Enfin, la Municipalité désire poursuivre ses efforts afin de diminuer le nombre de tonnes de déchets enfouis chaque année. Pour y arriver, elle compte sur la sensibilisation de sa population et la modification des pratiques de gestion de déchets. La sensibilisation de la réduction à la source des déchets est un défi réalisable et qui nécessite la coopération de tous.



Structure du territoire et milieux habités

Actions spécifiques au Plan d'intervention environnementale	Niveau de priorité	Réalizations			
		2023	2024	2025	Continu
Adopter/promouvoir des incitatifs ou subventions à l'habitation et au développement durable	4				X
Intégrer des notions de développement et de construction durables aux règlements municipaux	1	X			
Intégrer des normes de densification en s'assurant de la préservation des ressources en eau	1	X			

En

Milieux naturels, changements climatiques et récréotourisme

Actions spécifiques au Plan d'intervention environnementale	Niveau de priorité	Réalizations			
		2023	2024	2025	Continu
Consolider des informations pertinentes concernant le territoire	4				X
Prévoir des normes règlementaires de préservations plus particulières (sommel, corridors, eaux de ruissellement, etc.)	2		X		
Prévoir l'étude de moyens de mitigation sur l'environnement lors de réfection de rue ou de projet domiciliaire	3			X	
Mettre en application un programme de gestion des installations septiques	1	X			
Élaborer des normes permettant de limiter les effets des activités anthropiques sur l'environnement (pesticides, eau de ruissellement, gestion des espèces exotiques, etc.)	2		X		
Continuer de cibler des sites dédiés à la conservation, mettre en place une telle reconnaissance de statut et prévoir un plan de connectivité intermunicipal	3			X	

Patrimoine culturel, bâti et naturel

Actions spécifiques au Plan d'intervention environnementale	Niveau de priorité	Réalizations			
		2023	2024	2025	Continu
Collaborer sur la mise en place d'une politique de protection des paysages, panoramas et éléments naturels	4				X

Services municipaux et infrastructures

Actions spécifiques au Plan d'intervention environnementale	Niveau de priorité	Réalizations			
		2023	2024	2025	Continu
Améliorer la gestion de l'eau de ruissellement par la mise en place de normes de gestion à la source	3			X	
Renforcer l'application de l'interdiction du rejet des drains privés dans les fossés routiers	2		X		
Mettre en place des projets d'économie circulaire, de réduction du gaspillage alimentaire	4				X
Protéger l'aquifère	4				X
Améliorer l'offre aux citoyens pour la disposition des résidus domestiques (RDD, résidus de construction)	4				X

Conclusion

Par la mise en place de ce second Plan d'intervention environnementale, la Municipalité de Cantley vise l'amélioration continue de la qualité de vie de sa population en ciblant les priorités d'intervention en environnement. Les actions concrètes, établies sur un échéancier raisonnable, permettront de préserver les ressources du territoire.

Ce Plan d'intervention environnementale est la continuité des objectifs fixés dans le premier plan et l'établissement de nouveaux objectifs s'adaptant à l'évolution constante des réalités territoriales.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique

Municipalité de Cantley

8, chemin River, Cantley (Québec) J8V 2Z9

Téléphone: 819 827-3434, poste 6801

Site Internet : cantley.ca